

Enseignement optionnel en classe de seconde

Education Physique & Sportive

Attention : avec la création de l'enseignement de spécialité EPPCS* pour l'année 2021, l'option EPS n'est à présent proposée qu'aux élèves des classes de secondes.

* Education Physiques, Pratiques et Culture Sportives



Les objectifs

- **S'engager individuellement et collectivement** pour atteindre son plus haut niveau de performance dans des pratiques physiques, sportives et artistiques déjà rencontrées au collège
- **Découvrir, se tester et s'engager sur de nouvelles APSA**, et ainsi élargir son répertoire gestuel et s'aguerrir en se confrontant aux activités de plein air.
- **Concevoir et présenter un travail de recherche (exposé)** relatif aux activités physiques, sportives et artistiques en rapport avec la santé, et engager une réflexion sur sa propre pratique physique.

Les horaires

- **2 heures/semaine** (en plus des 2 heures d'EPS du tronc commun)

L'Option EPS

pour qui, pour quoi ?

Pour les lycéens entrant en seconde générale ayant une réelle appétence pour les activités physiques, sportives et artistiques (APSA) et souhaitant éventuellement prendre l'enseignement de spécialité « *Education Physique, Pratiques et Culture Sportives* » en classe de première et terminale.

Qualités nécessaires pour participer à cette option

- ❖ Être très intéressé(e) par la pratique des différentes APSA proposées au programme,
- ❖ Vouloir **progresser** mais aussi **découvrir** de nouvelles APSA,
- ❖ Vouloir **s'investir** non seulement physiquement, mais tout autant **intellectuellement** dans des activités de groupe et des projets .

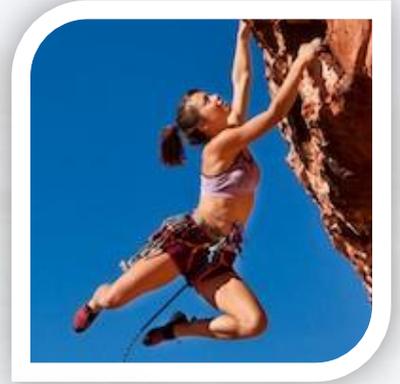
Les APSA au programme

Pour développer et perfectionner ses capacités motrices

❖ 5 activités physiques en découverte et approfondissement

5 cycles de 6 à 7 séances

- Kayak
- Ultimate
- Volley Ball
- Golf
- Escalade



Les APSA au programme

Pour se tester et découvrir de nouvelles activités

❖ 4 activités physiques en initiation (1 séance)

- Tir à l'arc
- Padel
- Escrime
- Laser Run

❖ 1 sortie à la journée

- Activité Plein Air

❖ 1 semaine Plein Air

- Ski aux Angles (65)

Participation facultative



L'évaluation

Chacun des 5 cycles donnera lieu à une évaluation des acquis et du niveau atteint, et donc d'une note.

La note d'option EPS apparait sur le bulletin, se différenciant ainsi de la note EPS.

Ces évaluations auront comme formats :

- La pratique physique (matches et/ou parcours techniques)
- QCM permettant de vérifier les connaissances acquises (connaissances règlementaires notamment)
- Fiche de comportement visant à évaluer l'investissement personnel et la prise de responsabilité au sein du groupe.
- Une épreuve d'oral en fin d'année (Juin) au cours de laquelle les élèves sont mis en situation de présenter un exposé d'une dizaine de minutes, devant un jury composé d'enseignants d'EPS. Le sujet de cette production, réalisée individuellement ou en binôme, est libre mais doit d'inscrire dans la thématique « Les APSA et la Santé ».

S'engager au sein de l'AS

S'engager dans l'option EPS passe aussi par l'engagement au sein de l'association sportive du lycée

Les attendus des filières sportives Post-bac prennent aujourd'hui pleinement en compte l'implication des élèves dans la vie de l'association sportive.

Cette implication permet **la responsabilisation**, favorise **l'autonomie** et **la prise d'initiative**.

Les chemins pour s'engager dans la vie de l'association sportive sont nombreux et permettent à chacun d'exprimer son potentiel :

- S'entraîner et progresser,
- organisation des rencontres et des compétitions,
- participer à ces compétitions,
- arbitrer ces rencontres et obtenir la certification de Jeune Officiel,
- coacher/manager une équipe,
- réaliser un reportage (écrit/photos),
- gérer le compte Twitter de l'association sportive,
- tenir un rôle dans le bureau directeur.

Organiser
Pratiquer
Arbitrer
Coacher
Rendre compte

Pour candidater

Date limite
15 Juin 2021

Option
EPS

Nous souhaitons constituer 1 groupe de 20 à 30 élèves, sérieux et investis dans leur pratique physique. Pour cela :

Il faudra déposer le dossier de candidature le jour de l'inscription au lycée:

- Photocopies des bulletins des 3 trimestres de l'année de troisième,
- Un curriculum vitae sportif (club et loisir),
- Une lettre de motivation, précisant pourquoi l'élève souhaite s'engager dans cette option EPS.

Toute candidature ne respectant pas ou les délais ou les documents exigés sera refusée

Pour cette sélection, nous prendrons en compte :

1. L'investissement durant les séances d'EPS (bulletins trimestriels),
2. L'investissement au sein de l'association sportive du collège,
3. Le parcours sportif hors collège de l'élève.

Attention :

Le niveau sportif n'est bien entendu pas l'unique critère de sélection, l'option EPS n'est pas un « sport études ».
Le comportement général, l'attention et l'investissement scolaire sont à nos yeux des données toutes aussi importantes.